



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2971

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Abdullah - Hatice GEZIK** demeurant **rue de Brouckère 39 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**.

Le terrain concerné est situé **rue du Chêne 362 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 5<sup>ème</sup> division section B n° 95L**

Le projet vise à "**régulariser la construction d'une annexe, la pose d'un crépi en façade postérieure et la construction d'un mur en blocs de béton**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au CC du 23 avril 2018) ;**

**Article 54 : La hauteur sous plafond de la cuisine ne respecte pas les prescriptions dudit guide.**

**Article 57 : La profondeur des locaux d'habitation dans le cas d'un éclairage unilatéral, mesurée normalement au plan des baies servant réglementairement à leur éclairage ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond .**

**Article 106 : Les pièces de vie ne bénéficie pas d'un apport d'air et de jour suffisant.**

**Article 134 : Tout Wc ne peut communiquer avec un espace de vie.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **5 mars 2025 au 19 mars 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO  
Agent technique

LA BOURGMESTRE,

M<sup>me</sup> GERADON Déborah